

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Arrêté du 6 mai 2011 portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale d'Haubourdin (Nord) et création corrélative de celle de Lille (Nord)

NOR : IOCJ1105764A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, partie réglementaire, III ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005,

Arrête :

Article 1^{er}

La compagnie de gendarmerie départementale d'Haubourdin (Nord) est dissoute à compter du 1^{er} juillet 2011. Corrélativement, la compagnie de gendarmerie départementale de Lille (Nord) est créée à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la compagnie de gendarmerie départementale de Lille exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o et 4^o) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 6 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de la gendarmerie nationale :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
L. MULLER

ANNEXE

COMPAGNIE	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
Haubourdin	PSIG Hallennes-lez-Haubourdin BR Villeneuve-d'Ascq BT Annœullin BT Hallennes-lez-Haubourdin BT Haubourdin BT La Bassée BT Phalempin BT Quesnoy-sur-Deûle BT Seclin	(dissolution)
Lille	(création)	PSIG Hallennes-lez-Haubourdin BR Lille BT Annœullin BT Hallennes-lez-Haubourdin BT Haubourdin BT La Bassée BT Lille BT Phalempin BT Quesnoy-sur-Deûle BT Seclin